



Paris, 5 mai 2010

SIGNATURE DES ACCORDS DEFINITIFS RELATIFS AU RAPPROCHEMENT VEOLIA TRANSPORT - TRANSDEV

- ***Le rapprochement entre Veolia Transport et Transdev donnera naissance à un acteur majeur du transport collectif de voyageurs et de la mobilité durable***
- ***Veolia Environnement sera l'opérateur industriel du nouvel ensemble et la Caisse des Dépôts le partenaire stratégique de long terme***
- ***La RATP cédant sa participation dans Transdev en échange d'actifs renforcera sa présence en France et à l'international***
- ***Une gouvernance équilibrée conforme au rôle de chacune des parties***
- ***Des ambitions stratégiques confortées par un objectif d'introduction en bourse, si les conditions de marché le permettent, dans les 12 mois suivant la réalisation de l'opération***
- ***Notification auprès des autorités de la concurrence concernées et approbation de la Commission des Participations et des Transferts***

Après avoir reçu les avis des instances représentatives des personnels des entités concernées, la Caisse des Dépôts et Veolia Environnement ont finalisé leur accord sur le rapprochement de Transdev et Veolia Transport, afin d'unir au mieux leurs compétences sur le marché en croissance de la mobilité avec une ambition forte : devenir une référence mondiale en matière de mobilité durable.

La complémentarité des deux groupes dans tous les métiers de la mobilité durable permettra au nouvel ensemble de disposer d'une meilleure couverture géographique, d'une offre complète de services de transport et d'une capacité d'innovation renforcée afin de toujours mieux répondre aux attentes des voyageurs et des collectivités.

Avec un chiffre d'affaires proforma 2009 de 8,1 Mds€ (corrigé de la sortie des actifs qui reviendront à la RATP), le nouvel ensemble sera un des acteurs majeurs du secteur au plan mondial avec une présence dans 28 pays. Sa capacité d'autofinancement s'établit à environ 500 M€. Le nouveau groupe emploiera près de 117 000 collaborateurs.

Ce rapprochement devrait permettre d'accélérer le développement du nouvel ensemble grâce aux fortes complémentarités modales, géographiques et en matière d'expertises opérationnelles, et de dégager également des synergies de coûts d'environ 70 M€ par an.

Conformément aux termes du projet d'accord annoncé le 21 décembre 2009, le nouvel ensemble Veolia Transport – Transdev sera détenu à 50% par Veolia Environnement et à 50% par la Caisse des Dépôts. Préalablement à la réalisation de l'opération, la Caisse des Dépôts souscrira à une augmentation de capital de Transdev de 200 M€. Veolia Environnement sera l'opérateur industriel et la Caisse des Dépôts deviendra le partenaire stratégique de long terme de la nouvelle entité.

Le rachat de la participation de 25,6% de la RATP dans Transdev se fera sous forme d'échange d'actifs français et internationaux appartenant à Transdev et à Veolia Transport. La RATP renforcera sa présence internationale notamment au Royaume-Uni, en Italie, en Suisse ainsi qu'en France. Le chiffre d'affaires 2009 du périmètre d'actifs que détiendra la RATP en échange de sa participation dans Transdev est d'environ 340 M€.

Une gouvernance équilibrée, conforme aux rôles de chacune des parties, sera mise en place. La présidence sera assurée par Antoine Frérot, Directeur Général de Veolia Environnement. Le Directeur Général sera Joël Lebreton, Président-Directeur Général de Transdev. Le Directeur Général Délégué en charge des opérations et de la préparation de l'introduction en bourse sera Cyrille du Peloux, Directeur Général de Veolia Transport.

L'objectif des actionnaires est de procéder, si les conditions de marché le permettent, à l'introduction en bourse du nouvel ensemble dans les 12 mois suivant la réalisation de l'opération. Le nouveau groupe sera introduit en bourse par augmentation de capital afin de le doter des moyens de développement nécessaires à la mise en œuvre de sa stratégie.

La réalisation du rapprochement Veolia Transport – Transdev et la sortie de la RATP du capital de Transdev sont soumises à des conditions suspensives habituelles pour ce type d'opération et notamment l'autorisation des autorités compétentes de contrôle des concentrations. La notification auprès des autorités compétentes interviendra dans les toutes prochaines semaines.

Le rapprochement Veolia Transport – Transdev doit par ailleurs faire l'objet d'une approbation par décret sur avis conforme de la Commission des Participations et des Transferts.

Avertissement important

Veolia Environnement informera, le cas échéant, les marchés financiers en application de la réglementation en vigueur, des évolutions de la réalisation de l'opération.

Veolia Environnement est une société cotée au NYSE et à Euronext Paris et le présent communiqué de presse contient des « déclarations prospectives » (*forward-looking statements*) au sens des dispositions du U.S. Private Securities Litigation Reform Act de 1995. Ces déclarations ne sont pas des garanties quant à la performance future de la Société. Les résultats effectifs peuvent être très différents des déclarations prospectives en raison d'un certain nombre de risques et d'incertitudes, dont la plupart sont hors de notre contrôle, et notamment : les risques liés au développement des activités de Veolia Environnement dans des secteurs très concurrentiels qui nécessitent d'importantes ressources humaines et financières, le risque que des changements dans le prix de l'énergie et le niveau des taxes puissent réduire les bénéfices de Veolia Environnement, le risque que les autorités publiques puissent résilier ou modifier certains des contrats conclus avec Veolia Environnement, le risque que les acquisitions ne produisent pas les bénéfices que Veolia Environnement espère réaliser, le risque que le respect des lois environnementales puisse devenir encore plus coûteux à l'avenir, le risque que des fluctuations des taux de change aient une influence négative sur la situation financière de Veolia Environnement telle que reflétée dans ses états financiers avec pour résultat une baisse du cours des actions de Veolia Environnement, le risque que Veolia Environnement puisse voir sa responsabilité environnementale engagée en raison de ses activités passées, présentes et futures, de même que les risques décrits dans les documents déposés par Veolia Environnement auprès de la U.S. Securities and Exchange Commission. Veolia Environnement n'a pas l'obligation ni ne prend l'engagement de mettre à jour ou réviser les déclarations prospectives. Les investisseurs et les détenteurs de valeurs mobilières peuvent obtenir gratuitement auprès de Veolia Environnement copie des documents enregistrés par Veolia Environnement auprès de la U.S. Securities and Exchange Commission.

Contacts

Caisse des Dépôts

Isabelle Sauval Dupuy - 01 58 50 31 61 - isabelle.sauval-dupuy@caissedesdepots.fr

Frédéric Levet - 01 58 50 31 79 - frederic.levet@caissedesdepots.fr

Veolia Environnement

Marie-Claire Camus - 01 71 75 06 08 - marie-claire.camus@veolia.com

RATP

Steve Viala - 01 58 78 37 37 - servicedepresse@ratp.fr

Ariane Rambaoer - 01 58 78 37 37 – servicedepresse@ratp.fr